

BTS Métiers de l'Esthétique de la Cosmétique et de la Parfumerie

Option A : Management

BTS MECP - Opt. A

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Concevoir et réaliser des prestations esthétiques.
- Conseiller et vendre des produits et appareils de haute technologie.
- Élaborer et mettre au point des protocoles opératoires.
- Fabriquer des produits cosmétiques.
- Participer à la démarche qualité d'un produit cosmétique (évaluation, réalisation de contrôles).
- Élaborer un projet d'exploitation et/ou un plan business.
- Encadrer le personnel d'une entreprise.
- Développer la relation et les services.
- Participer à la gestion financière de l'entreprise.

Entreprises d'accueil

Instituts de beauté, centres de beauté, spa, thalassothérapie, grands magasins, parfumeries, parapharmacies, magasins bio, laboratoires spécialisés dans la cosmétologie.

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : BTS ouvert à tous les bacheliers sans restriction de diplôme d'origine.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
32033609	37375

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'État de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2.

Durée de la formation

1 350 heures (sur 2 ans).
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :

- 2 jours en UFA
- 3 jours en entreprise.

Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.

Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



LPP La Fontaine

Chemin des prés d'enfer
74210 FAVERGES
04 50 44 50 01
direction.cfp@lpp-lafontaine.com
www.lpp-lafontaine.com

Architecture et contenu de la formation

BLOCS DE COMPÉTENCES

1. Prestations esthétiques et développement de services de beauté et de bien-être respectueux des transitions écologiques

- Concevoir ou réaliser des prestations et services esthétiques innovants
- Concevoir ou réaliser une prestation utilisant des rayonnements ultra-violet (UV)
- Concevoir ou réaliser des démonstrations de techniques esthétiques innovantes
- Dynamiser l'offre commerciale et la relation client

2. Conception ou réalisation de projets et développement de l'entreprise

- Analyser les besoins d'une entreprise, d'un pôle d'activité, d'un service
- Participer à la conception ou à la réalisation d'un projet en lien avec une entreprise dans le respect de la RSE
- Communiquer avec les différents services de l'entreprise et ses partenaires

3. Option A : Management d'une entité commerciale dans le domaine de la beauté et du bien-être

- Concevoir le projet entrepreneurial et déployer le management stratégique
- Piloter le management opérationnel
- Gérer les ressources humaines
- Dynamiser un point de vente

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Épreuves	Coefficient	Type	Forme
E1 : Langue vivante étrangère (Anglais)	2		Ponctuelle
E2 : Expertise scientifique et technologique	4		Ponctuelle
E3 : Prestations esthétiques et développement de services de beauté et de bien-être respectueux des transitions écologiques	5		Ponctuelle
E4 : Projet de développement d'une entreprise, d'un pôle d'activité, d'un service	5		Ponctuelle
E5A : Management d'une entité commerciale	6		Ponctuelle
E5B : Animation, formation, négociation dans le cadre de stratégies commerciales	NC		Ponctuelle
E5C : Développement, fabrication, évaluation de produits cosmétiques	NC		Ponctuelle
Épreuve facultative 1 Langue vivante			Ponctuelle
Epreuve facultative 2 Engagement étudiant			Ponctuelle

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée.

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Licence pro manager technico-commercial en esthétique cosmétique.
- Licence pro commerce spécialité vente et commercialisation nationale et internationale des produits de la cosmétique parfumerie.
- Bachelor esthétique luxe
- Bachelor esthétique santé social...

Débouchés professionnels :

Animateur-formateur ;
 Assistant chef de produit ;
 Assistant manager ;
 Assistant clinique ;
 Chef d'entreprise dans le secteur de la beauté et du bien-être ;
 Conseiller de vente expert ;
 Responsable/manager d'institut, de spa, de centre de beauté, de parfumerie, d'entreprise de distribution ;
 Technicien assurance qualité ;
 Technicien d'application parfums ou arômes ;
 Technicien en analyse sensorielle ;
 Technicien en recherche et développement ;
 Technicien de laboratoire ;
 Technicien chargé d'étude clinique ;
 Commercial.

Références : Taux moyens du CFA régional

	2022-23	2021-22	2020-21	2019-20
Taux de réussite du BTS MECP dans l'UFA	-	67%	100%	100%
Taux de réussite globaux <i>Effectif présenté</i>	-	87% 2200	90% 1303	90% 1053
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	en cours	44%	44%
Taux de poursuite d'étude	-	en cours	50%	44%
Satisfaction globale Apprentis entrant (Enquête réalisée en début de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	89% 600/2531	90% 365/2485	92% -	94% -
Satisfaction globale Apprentis sortant (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	-	68% 354/2400	83% -	86% -
Taux d'abandon globaux	-	14%	11%	-

Retrouvez également tous les résultats globaux du CFA Aktéap sur notre site internet.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 6 000 €. (Coût d'amorçage)

Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{re} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^e année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^e année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1^{ère} année de BTS ou BTSa sous statut scolaire : la rémunération sera celle d'une 2^e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
 À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée en apprentissage exclusivement.

** Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Accès par transport

- Parking gratuit sur place (pensez au covoiturage).
- Bus : Lignes 51-52 (Annecy – Albertville), arrêt « lycée La fontaine » à 50 m du lycée.
- À partir de la gare SNCF d'Annecy : environ 35 min de trajet.
- À partir de la gare SNCF d'Albertville : environ 20 min de trajet.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

- **Restauration**
 - Cantine / self sur place
- **Hébergement**
 - Internat sur place

Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées vidéo projection, espace numérique.
- Plateau technique institut pédagogique, espace vente.

Coordonnées de l'UFA



LPP La Fontaine

Chemin des prés d'enfer
74210 FAVERGES
04 50 44 50 01
direction.cfp@lpp-lafontaine.com
www.lpp-lafontaine.com

Référent handicap

Peggy GENICHON
ulis@lpp-lafontaine.com

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026